



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

média

Question écrite n° 8249

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la désinformation relative aux manifestations patriotiques. Sous prétexte d'Audimat, ce genre de manifestation n'intéressant pas l'opinion publique, les médias ne les relaient plus ou de moins en moins, ne remplissant plus ainsi leur devoir ni leur mission d'informer. Ces commémorations sont pourtant des instants de mémoire, de souvenir, de respect légitime et très fort pour l'histoire de la France et pour ceux qui l'ont faite. Cette désinformation de l'opinion publique détourne nos concitoyens et nos enfants du sentiment national et menace à terme la cohésion de notre pays, la France ne représentant plus rien à leurs yeux. Il aimerait connaître les mesures que le Gouvernement ne manquera pas de prendre pour assurer la diffusion des diverses commémorations. Il aimerait en outre savoir dans quelle mesure il ne serait pas envisageable de confier à la télévision publique ce rôle d'information.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants partage totalement les préoccupations de l'honorable parlementaire quant à l'importance que revêt la transmission de la mémoire aux jeunes Français. Il tient cependant à préciser que la responsabilité de la programmation des chaînes télévisées incombe aux dirigeants de ces sociétés dans le cadre des fonctions qui leur sont imparties par leurs cahiers des missions et des charges, et ce sous le contrôle supérieur de l'audiovisuel, autorité indépendante. Une initiative visant à intervenir auprès des rédactions concernées constituerait en tout état de cause une atteinte à l'indépendance de ces médias et ne peut donc être envisagée, car elle serait contraire à la liberté de la presse. Le secrétaire d'Etat tient, en outre, à préciser qu'il entend mener une politique de mémoire qui vise à susciter l'adhésion des jeunes générations aux valeurs que les anciens ont défendues dans les conflits du xxe siècle. La liberté et la dignité figurent en tête de ces valeurs si nécessaires à l'époque actuelle. Avec le concours des collectivités locales et du monde associatif, différentes opérations seront organisées pour garder vivante et forte leur signification. Ainsi, des initiatives tournées directement vers les jeunes seront prises dans le cadre du haut conseil de la mémoire combattante présidé par le chef de l'Etat. Les commémorations en 2003 et 2004 des hauts faits de l'épopée de la Résistance intervenus soixante ans plus tôt seront l'occasion de s'adresser avec force aux publics les plus larges. Elles permettront de rappeler l'actualité des valeurs qui animèrent celles et ceux qui relevèrent alors l'honneur de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8249

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4720

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1394